

HISTOIRE DE LA SNHF

Pour faire une bonne dame patronnesse...

Dès l'origine, les bonnes œuvres ont été largement au programme de la SNHF... En 1844, vingt dames de la haute société se réunirent ainsi, sous l'égide du duc Decazes et d'Héricart de Thury, et se déclarèrent "Dames Patronnesses de l'Horticulture", avec l'objectif de prodiguer leurs encouragements aux jardiniers mais surtout de secourir ceux qui en avaient besoin.

Leur rôle était largement plus qu'honorifique, puisque le soutien financier apporté par leurs cotisations servait de base aux secours que la Société distribuait chaque année. En quarante ans, le nombre de ces Dames Patronnesses quadruplera : elles seront 82 en 1885.



Illustration issue de "La Maison de Campagne" (1860).

Illustration issue de "La Maison de Campagne" (1860)

Les dames patronnesses sont mentionnées à plusieurs reprises dans les statuts de la SNHF. Ainsi, dans les statuts annexés au décret en date du 27 juin 1885, dans la partie II, intitulée ORGANISATION, il est rappelé que :

Article 5 : « La Société se compose de membres titulaires, de membres perpétuels, de membres honoraires et de correspondants français et étrangers. Les dames sont admises comme dames patronnesses ou aux divers titres ci-dessus énoncés (...) »

Article 7 : « Les dames patronnesses sont élues par le Conseil d'Administration sur la présentation de deux dames patronnesses ou de deux membres de la Société, ou d'une dame patronnesse et d'un membre de la Société. L'élection a lieu dans la séance du Conseil qui suit celle pendant laquelle la présentation a été faite. » Il s'agissait donc d'une véritable cooptation.



Illustration issue de "La Maison de Campagne" (1861).

Illustration issue de "La Maison de Campagne" (1861)

En plus d'être généreuse, la dame patronnesse devait être d'une réputation honorable : l'article 9 des mêmes statuts souligne que « le Conseil d'Administration peut prononcer l'exclusion d'un membre de la Société pour cause d'indignité (...) »

Sa cotisation annuelle était de 25 francs minimum en 1885. Mais si elle la remplaçait par une rente de 25 francs, la dame patronnesse devenait "Dame Patronnesse perpétuelle" (une règle aussi valable pour les membres de la Société, mais dont la cotisation était moindre, 20 francs pour les titulaires).

Les dames patronneses recevaient toutes les publications de la Société et une place leur était réservée à chaque assemblée dans la salle des séances. Elles disposaient également d'une carte d'entrée aux expositions.

Leurs cotisations constituaient une caisse de secours (un moyen de financement très fréquent à la fin du XIX e siècle, comme l'évoque le *Germinal* d'Emile Zola), permettant d'aider les ouvriers de l'horticulture nécessiteux.

Ces dames recevaient des médailles d'honneur (dont le prix était également prélevé sur ces fonds).

Une commission de secours existait alors à la SNHF. Composée de neuf membres dont trois dames patronneses, nommés pour trois ans, elle était chargée d'apprécier les demandes d'aides extérieures et de les valider ou non. Ses membres se rendaient chez les personnes dans le besoin et n'hésitaient pas à délivrer un secours d'urgence, le cas échéant.



[L'exposition de chrysanthèmes, illustration de M. Lecoultré, "Le livre d'or de l'agriculture" \(1899\)](#)

Malgré la Première Guerre mondiale qui eut pour conséquence de ralentir les activités de la Société (nombreux décès, chute des adhésions, réorganisations et difficultés diverses) les dames patronneses sont encore en activité en 1927 et continuent d'exercer leurs bonnes œuvres au travers d'une Commission de secours.

Mais on n'en trouvera plus trace après la Seconde Guerre mondiale, lorsque les diverses aides sociales d'Etat verront le jour.